

SITUATION ANNUELLE DE FCP VALEURS CEA ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2009, faisant apparaître un total actif de 8 968 608 DT, un actif net de 8 939 893 DT pour 506 189 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 17,661 DT.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du FCP VALEURS CEA, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « FCP VALEURS CEA » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

FCP VALEURS CEA

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
<i><u>Portefeuille-titres</u></i>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 509 435	3 117 582
Obligations et valeurs assimilées		699 673	199 267
Titres OPCVM			
	3.1	8 209 108	3 316 849
<i><u>Placements monétaires et disponibilités</u></i>			
Placements monétaires			
Disponibilités		759 500	364 206
	3.2	759 500	364 206
<i><u>Créances d'exploitations</u></i>			
<i><u>Autres actifs</u></i>			
TOTAL ACTIF		8 968 608	3 681 055
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	23 098	13 480
Autres créditeurs divers	3.4	5 617	3 761
TOTAL PASSIF		28 715	17 241
ACTIF NET			
Capital	3.5	8 761 997	3 615 084
Sommes distribuables	3.6	177 896	48 730
Sommes distribuables des exercices antérieurs		193	1 303
Sommes distribuables de l'exercice		177 703	47 427
ACTIF NET		8 939 893	3 663 814
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 968 608	3 681 055

FCP VALEURS CEA

ETATS DE RESULTATS

COMAPRES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres		193 342	83 872
Dividendes	4.1	169 855	73 013
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	23 487	10 859
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		3 364	2 869
<i>Total des revenus des placements</i>		196 706	86 741
Charges de gestion des placements	4.3	<77 976>	<47 076>
Revenu net des placements		118 730	39 665
Autres produits			
Autres charges	4.4	<10 055>	<6 368>
Résultat d'exploitation		108 675	33 297
Régularisation du résultat d'exploitation		69 028	14 130
Sommes distribuables de la période		177 703	47 427
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<69 028>	<14 130>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		869 759	<60 914>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		612 582	478 950
Frais de négociation		<22 260>	<13 827>
Résultat net de la période		1 568 756	437 506

FCP VALEURS CEA

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 568 756</u>	<u>437 506</u>
Résultat d'exploitation		108 675	33 297
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		869 759	<60 914>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		612 582	478 950
Frais de négociation		<22 260>	<13 827>
<u>Distributions de dividendes</u>		<55 344>	
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>3 762 667</u>	<u>1 431 868</u>
Souscriptions		8 027 905	5 109 675
Capital		6 427 318	4 182 048
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		1 446 198	885 315
Régularisation des sommes distribuables		154 389	42 312
Rachats		<4 265 238>	<3 677 807>
Capital		<3 494 034>	<3 014 159>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<692 650>	<635 980>
Régularisation des sommes distribuables		<78 554>	<27 668>
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>5 276 079</u>	<u>1 869 374</u>
<u>Actif net</u>			
En début de période		3 663 814	1 794 440
En fin de période		8 939 893	3 663 814
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		279 446	169 246
En fin de période		506 189	279 446
<u>Valeur liquidative</u>		<u>17,661</u>	<u>13,111</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>36,03%</u>	<u>23,66%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
AMEN BANK	5 400	252 018	283 066	3,16%
AMEN BANK DA 2009	4 810	17 674	20 058	0,22%
AMEN BANK NS 2009	177	6 952	8 859	0,10%
ASSAD	25 151	255 548	313 354	3,49%
ATB	44 000	312 741	352 185	3,93%
ATTIJARI BANK	26 750	489 178	574 296	6,40%
ATTIJARI BANK NS 09	2 250	37 587	48 305	0,54%
BH	12 105	328 171	333 662	3,72%
BIAT	4 271	238 765	273 488	3,05%
BT	7 300	636 456	707 737	7,89%
BTE (ADP)	8 600	268 445	265 292	2,96%
CIL	6 000	172 320	170 774	1,90%
G.I.F	7 591	55 050	54 003	0,60%
LES CIMENTS DE BIZERTE	9 700	111 550	80 558	0,90%
MAGASIN GENERAL	1 400	154 727	180 600	2,01%
POULINA G H	40 000	271 570	280 048	3,12%
S.N.M.V.T	3 400	505 143	790 793	8,82%
SFBT	41 000	500 073	509 417	5,68%
SITS	65 671	234 005	235 155	2,62%
SOTETEL	5 700	93 822	87 404	0,97%
STAR	4 600	556 361	663 278	7,40%
TL DA 2009-2	24 548	7 792	8 837	0,10%
TL NS 2009	3 280	69 176	78 523	0,88%
TPR	63 000	318 424	352 869	3,93%
TUNISIE LEASING	24 409	539 726	613 494	6,84%
UIB	12 200	222 544	223 380	2,49%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 655 818	7 509 435	83,72%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 04 2010 6.750%	500	503 000	527 501	5,88%
BTA 07 2017 6.75%	151	167 308	172 172	1,92%
Total Bons de trésor Assimilables		670 308	699 673	7,80%
Total		7 326 126	8 209 108	91,52%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons du trésor Assimilables	956 435
Actions	11 082 961
	12 039 396

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins valeurs réalisées</u>
Bons du trésor zéro coupon	21 469	3 161	27 619	2 989
Bons du trésor Assimilables	456 807	16 530	490 212	16 875
Actions	7 560 040		8 152 758	592 718
TOTAL	8 038 316	19 691	8 670 589	612 582

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Amen Bank Pasteur	2 246 504	287 498
Liquidation émissions/rachats	176 784	55 437
Ventes de titres à encaisser	23 331	21 271
Achats de titres à régler	<1 687 119 >	-
	<u>759 500</u>	<u>364 206</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	21 623	12 005
Rémunération du dépositaire à payer	1 475	1 475
	<u>23 098</u>	<u>13 480</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 833	3 464
Redevance CMF	562	297
Retenue à la source à payer	222	-
	<u>5 617</u>	<u>3 761</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Capital au 1^{er} janvier 2009	
En Nominal	3 615 084
Nombre de titre	279 446
Nombre d'actionnaires	788
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	6 427 318
Nombre de titres	496 832
Nombre d'actionnaires entrants	746
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	3 494 034
Nombre de titres	270 089
Nombre d'actionnaires sortants	158
Autres mouvements	
Frais de négociation	<22 260 >
Différences d'estimation (+/-)	869 759

Plus ou moins-value réalisée	612 582
Régularisations sommes non distribuables	753 548

Capital au 31 décembre 2009	8 761 997
Nombre de titres	506 189
Nombre d'actionnaires	1 376
Taux de rendement	36,03% (i)

(i) Le calcul du taux de rendement à été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2009 de 0,174 DT par action.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice 2008	122	71	193
Exercice 2009	108 675	69 028	177 703
	108 797	69 099	177 896

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dividende STAR	57 900	-
Dividende SFBT	18 513	10 350
Dividende S.N.M.V.T	16 800	11 200
Dividende TUNISIE LEASING	12 991	7 512
Dividende BH	9 350	3 600
Dividende BT	9 300	3 770
Dividende POULINA G H	9 000	-
Dividende TPR	8 750	4 425
Dividende BTE	8 501	-
Dividende ATB	6 800	-
Dividende SITS	6 000	-
Dividende ASSAD	5 950	2 400
Dividende TUNIVEST-SICAR	-	14 000
Dividende ARTES	-	12 000
Dividende SIMPAR	-	3 750
Dividende BH NG	-	6
	169 855	73 013

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts sur BTA	22 203	9 627
Intérêts sur BTZC	1 284	1 232
	23 487	10 859

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	72 076	41 176
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
	77 976	47 076

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance CMF	5 020	2 868
Honoraires du commissaire aux comptes	5 035	3 500
	<u>10 055</u>	<u>6 368</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Revenus des placements	0,389	0,310	0,036
Charges de gestion des placements	<0,154>	<0,168>	<0,056>
Revenus net des placements	0,235	0,142	<0,020>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<0,02>	<0,023>	<0,018 >
Résultat d'exploitation (1)	0,215	0,119	<0,038>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,136	0,051	0,043
Sommes distribuables de l'exercice	0,351	0,170	0,005
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1,718	<0,218>	0,264
Frais de négociation	<0,044>	<0,049>	<0,010>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,210	1,714	0,056
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,884	1,447	0,310
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,099	1,566	0,272
Résultat non distribuable de l'exercice	2,884	1,447	0,310
Régularisation du résultat non distribuable	1,489	0,891	0,288
Sommes non distribuables de l'exercice	4,373	2,338	0,598
Distribution de dividende	<0,174>	-	-
Valeur liquidative	17,661	13,111	10,603
 Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net	0,87%	1,28%	0,53%
Autres charges / actif net	0,11%	0,17%	0,17%
Résultat distribuable / actif net	1,99%	1,29%	0,04%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.